



THIONVILLE > FENSCH

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 3 avril 2019 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. PETERMANN Mathieu
M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R	Mme FRIJO Marie-Rose	M. PHILIPPE Lionel
M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	Mme ZYDEK Christine	Mme CEDAT-VERGNE N.
M. LAVAULLEE J.-Pierre	M. LEUBE Michel	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick
M. ANDRE René	M. BECKER Patrick	M. CHRISTNACKER D.	M. FERRERO Marc
M. GANDECKI Claude	M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno	M. SCHITZ Denis	M. WALTER Jean-Marie	M. GREINER Philippe
M. HEYERT Jean-Marc	M. JURCZAK Serge	M. MEDVES Jean-François	

Procurations :

M. LANGENFELD Guy	a donné procuration à	M. BAUR Denis
Mme BRIER Marcelle		M. FERRERO Marc
M. LEBOURG Gérald		M. OCTAVE Henri (à partir du point 2)
M. DORVEAUX Lionel		M. SAPIN Bruno
M. BOGUET Henri		M. ANDRE René
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
M. LAVAUT José		M. LOUIS Jean-Charles
Mme SPERANDIO F.		M. HEYERT Jean-Marc
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François
M. FRIJO Antoine		M. GREINER Philippe
M. HERGAT Michel		M. BARBE Jérôme (à partir du point 13)
Mme SASSELLA Sylvie		M. JURCZAK Serge
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice

Au cours du point 12, départ de M. GREINER et de M. HERGAT (abstentions).

Pour le vote du point 12 :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 12
Absents : 14

A partir du point 13, procuration de M. HERGAT.
Au cours du point 13, départ de M. FERRERO (abstention).

Pour le vote du point 13 :

Membres en exercice : 59
Présents : 31
Procurations : 12
Absents : 16

Pour le vote du point 14 :

Membres en exercice : 59
Présents : 30
Procurations : 12
Absents : 17

La séance est levée à 19h55.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, responsable juridique du SMiTU
M. DEFAZIO Jérémy, chargé de communication et marketing du SMiTU

POINT 5 – DELIBERATION N° 2019/10 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le résultat excédentaire de la section d'exploitation dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté doit être affecté en tout ou en partie au financement de la section d'investissement si celle-ci fait apparaître un besoin de financement.

Ce besoin de financement doit être corrigé des restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

S'agissant de l'exercice 2018, la section d'investissement dégage les résultats suivants :

Résultat reporté 2017	- 58 817,02 €
Résultat de clôture de l'exercice	2 126 115,19 €
Soit un excédent cumulé de	2 067 298,17 €

Restes à réaliser d'investissement

Dépenses	633 242,48 €
Recettes	17 688,35 €
Soit un solde de	- 615 554,13 €

En section d'exploitation, les résultats s'élèvent à :

Résultat reporté 2017	4 639 955,07 €
Résultat de clôture de l'exercice	4 462 683,47 €
Soit un excédent cumulé de	9 102 638,54 €

Vu le solde cumulé positif de la section d'investissement et le solde négatif des restes à réaliser, même si ce n'est pas nécessaire, il est proposé d'affecter la somme de 6 236 361,00 € fléchée pour le projet de BHNS « Citézen » afin de mettre en exergue les efforts déjà consentis.

De fait, il est proposé au Comité Syndical de reprendre :

- en excédent d'exploitation « 002 Résultat reporté » la somme de 2 866 277,54 € ;
- en excédent d'investissement « 001 Résultat reporté » la somme de 2 067 298,17 €.

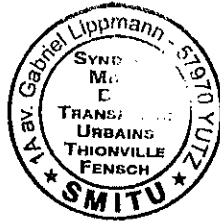
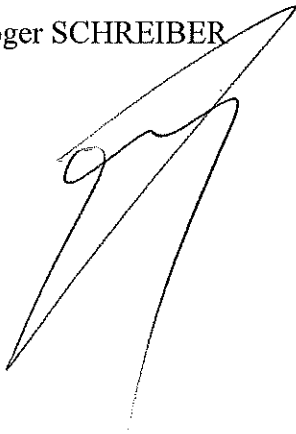
Le Bureau Syndical en date du 20 mars 2019 ainsi que la commission Finances en date du 27 mars 2019 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide l'affectation suivante :

- en excédent d'exploitation « 002 Résultat reporté » la somme de 2 866 277,54 € ;
- en excédent d'investissement « 001 Résultat reporté » la somme de 2 067 298,17 €.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 4 avril 2019
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 04/04/2019
Le Président du SMITU